

## CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2017 A 19 HEURES 30

---

Etaient présents : Roger DUSAUTOIR, Maire, Christophe BEYAERT, Audrey CREVECOEUR (à compter de l'examen des questions diverses), Marie-Laure FLANDRIN, Stéphane FREDERIC (à compter de la question n° 2017-47), Fabrice GUILBERT, Thérèse HOUSSIN, Sylvie LEFEBVRE, Virginie SAINT-MACHIN, Didier SEIGRE et Claude VIEILLARD

Etaient absents : Hervé BERTELOOT, excusé  
Chantal BUISSON, excusée, qui a donné pouvoir à M. BEYAERT  
Jean-Luc COURBOT, excusé, qui a donné pouvoir à M. SEIGRE  
Audrey CREVECOEUR, excusée, qui a donné pouvoir à Virginie SAINT-MACHIN, jusqu'à la question n° 2017-50 incluse  
Marina LOBBEDEVY, excusée, qui a donné pouvoir à M. le Maire

Secrétaire élue : Marie-Laure FLANDRIN

#### Adoption du compte rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité

#### 2017-45 – Instauration de la Taxe d'Aménagement à l'échelle communautaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, renouvelle son accord à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, compétente en matière de PLU, pour instituer la taxe d'aménagement en lieu et place de la commune de HOULLE.

#### 2017-46 – Aménagement du carrefour rue du Warland / Impasse du Marais et de l'aire de croisement Impasse du Marais – Acquisition du foncier – Délibération autorisant le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération du Pays de SAINT-OMER

A l'unanimité de ses voix, le Conseil Municipal valide la convention AMO pour l'opération reprise en objet et autorise M. le Maire à la signer.

#### 2017-47 – Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER – Comptes-rendus annuels techniques et financiers – Exercice 2016 – Information des usagers

La Communauté d'Agglomération du Pays de SAINT-OMER a adressé en Mairie les comptes-rendus techniques et financiers de l'année 2016 des différents services délégués.

Les rapports annuels sur l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif ainsi que sur la collecte et le traitement des déchets ménagers doivent être présentés aux membres du Conseil Municipal. Ils leur ont été transmis par mail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, prend acte :

- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – Année 2016
- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service rural de distribution d'eau potable – Année 2016
- du rapport annuel d'activité du service d'assainissement non collectif pour 2016
- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets ménagers pour l'année 2016.

#### 2017-48 – Projet de schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération du Pays de SAINT-OMER – Avis du Conseil Municipal

Par délibération n° D565-17 du 23 octobre 2017, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de SAINT-OMER a validé le projet de schéma de mutualisation, document ayant pour ambition de donner une forte impulsion au processus de mutualisation entre communes et communauté.

Ce schéma permet de définir le cadre juridique, les enjeux et objectifs, de dresser un état des lieux, des propositions d'actions ainsi que le montage opérationnel des actions et de la démarche.

Conformément à l'article L5211-39-1 du CGCT, ce document doit ensuite être transmis pour avis aux communes qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. A l'issue de la consultation, le schéma définitif sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire et adressé aux communes.

Par ailleurs, chaque année au moment du débat d'orientations budgétaires, une information sera également faite sur l'avancement du schéma.

Un exemplaire de ce document a été transmis à chacun des membres du Conseil Municipal qui, à l'unanimité de ses voix, le valide.

Le Conseil Municipal demande cependant qu'il soit précisé que la principale attente de la commune quant à la mise en œuvre de ce schéma est la réalisation d'économies réelles par une meilleure maîtrise des dépenses et des coûts ; Or, dans le projet, des dépenses de personnel ne lui semblent pas justifiées (embauche DSI sur la stratégie numérique).

2017-49 – Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives – Adhésion de la commune – Désignation des membres de la Commission Communale d'Appel d'Offres appelés à siéger à la CAO compétente pour l'attribution du marché

La commune ayant décidé d'adhérer au groupement de commandes portant sur les fournitures administratives par délibération n° 2017-35 en date du 28 septembre 2017, elle doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les membres de la Commission Communale d'Appel d'Offres qui seront appelés à siéger au sein de la CAO du groupement.

A l'unanimité des voix, sont désignés MM Stéphane FREDERIC, titulaire, et Didier SEIGRE, suppléant.

2017-50 – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – Adoption du relevé de conclusions

La CLECT s'est réunie les 2 mai – 26 juillet et 26 septembre pour examiner et retracer le montant des charges transférées à la CAPSO par les commune ou celles qui leur ont été rendues.

Lors de sa dernière séance, elle a établi un rapport évaluant le coût net des charges transférées.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal adopte les conclusions de la C.L.E.C.T.

Questions diverses

A l'unanimité des voix, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'examen des questions suivantes :

- a) Local des Archers : M. WIERRE, Président de la Société des Archers, a fait établir un devis pour l'achat de bâches en toile PVC enduit afin de fermer la terrasse du local et sollicite la participation financière de la commune. Un accord a été donné à l'unanimité des voix pour la prise en charge totale de cet acquisition ;
- b) ALSH Intercommunal de HOULLE – MENTQUE-NORTBECOURT – MORINGHEM et MOULLE – Eté 2018 il est décidé de programmer le centre sur 5 semaines l'été prochain soit du 9 juillet au 10 août 2018 ;
- c) Ecole : Mme HOUSSIN donne un compte-rendu des diverses remarques émises lors du Conseil d'Ecole qui s'est tenu le jeudi 9 novembre
  - la suppression de classe décidée en début d'année a été annulée et l'école comptera donc 5 classes à la rentrée 2017-2018 ;
  - occupation de la salle : l'école souhaiterait disposer d'un local pour y ranger le matériel de sport ;
- d) Salle polyvalente :
  - stockage : les associations réclament elles aussi plus de placards pour stocker leur matériel. Solution proposée : cloisonner l'espace libre dans les combles ;
  - travaux de rénovation : il avait été demandé à Nicolas PIERS une estimation chiffrée des travaux à entreprendre ainsi que des subventions susceptibles d'être accordées.Il a élaboré deux scénarios : le premier reprenant le remplacement du revêtement de sol dans la grande salle – le remplacement des menuiseries – l'accessibilité PMR des sanitaires – la partition de la salle avec une cloison mobile – la remise aux normes de l'électricité et la remise en peinture ; Le second scénario prévoit en plus des travaux énumérés ci-dessus, une réfection complète de l'isolation du bâtiment, du système de chauffage et d'éclairage.  
Reste à déterminer si la commune engage la rénovation complète du bâtiment susceptible de réaliser à terme des économies d'énergie ou si elle se focalise sur les travaux indispensables tel que le remplacement du revêtement de sol et l'accessibilité PMR des sanitaires.  
Eclairage public : des crédits pour la mise en œuvre de la seconde tranche de mise en conformité du réseau ont été ouverts au budget primitif 2017. Voir également pour programmer la pose d'une lampe dans l'allée reliant la rue des Pâquerettes à l'Impasse des Violettes.
- e) Calendrier 2018 : un devis va être demandé aux Ets LEDOUX.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.